MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Indre

ARRÊTÉ N° 36 - 2024 - 01 - 18_00001

Fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de l'Indre

La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Indre,

VU les articles L. 2234-4 L. 2234-7 du Code du travail,

VU les articles R. 2234-1 à R. 2234-4 du Code du travail,

VU l'arrêté interministériel en date du 22 mars 2021, portant nomination de madame Viviane DUPUY-CHRISTOPHE en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Indre

VU la décision du 23 mars 2022 du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Centre Val-de-Loire arrêtant la liste des organisations syndicales pouvant désigner un membre au sein des observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social du département au sens des articles L.2234-4 et suivants du code du travail

VU la décision du 31 mars 2022 du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Centre Val-de-Loire fixant la liste des suppléants des directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la région Centre Val-de-Loire au sein des observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social,

VU les désignations des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national interprofessionnel et multi professionnel ainsi que des organisations syndicales de salariés représentatives au niveau interprofessionnel et du département;

ARRÊTE

Article 1er : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de l'Indre est composé de la façon suivante :

- La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Indre ou son suppléant ;

- Les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national interprofessionnel et multiprofessionnel qui sont :

Organisation professionnelle d'employeurs	Titulaire	Suppléant
CPME	Florian CHARCOT	-
FDSEA	-	-
FESAC	-	-
MEDEF	Gaëtan BOUÉ	Jean Luc DELAVAUD
UDES	Myriam BILLOT	Charlie LODIN
U2P	Mickaël BOYER PEREIRA	Alain JARDAT

- Les organisations syndicales de salariés représentatives au niveau interprofessionnel et du département qui sont :

Organisation syndicale de salariés	Titulaire	Suppléant
CFE-CGC	-	-
CFDT	Xavier COURTIN	Cyril CHAMPAULT
CFTC	-	-
CGT	-	-
FO	Florent GARCIA	Denis GIEN
UNSA	Terry KANE	Lahouari TAMI

Article 2 : La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Indre est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de l'Indre.

Fait à Châteauroux, le 18 janvier 2024

La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Indre

Viviane DUPUY-CHRISTOPHE

Voie de recours

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication du présent arrêté, un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 ORLEANS CEDEX 1 - peut être introduit conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de justice administrative.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr